



HAL
open science

Les temporalités plurielles de la paternité

Agnès Martial

► **To cite this version:**

Agnès Martial. Les temporalités plurielles de la paternité. Agnès Martial. Des pères “ en solitaire ” ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine, Presses Universitaires de Provence, pp.79-93, 2016, 9791032000540. halshs-01998671

HAL Id: halshs-01998671

<https://shs.hal.science/halshs-01998671v1>

Submitted on 12 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les temporalités plurielles de la paternité

Agnès Martial

in Agnès Martial (dir.), *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, collection Penser le genre, 2016, p.79-93.

Les relations des pères à leurs enfants continuent aujourd'hui d'être mises à l'épreuve par le divorce ou la séparation. Même si la rupture des liens semble moins fréquente qu'auparavant, près d'un enfant de parents séparés sur 10 ne voyait jamais son père en 2005¹, et lorsque les relations persistent, les hommes occupent fréquemment une position seconde dans la vie des enfants. A l'inquiétude sociale et politique que suscitait leur « désengagement » a succédé une attention croissante aux revendications portées par les mouvements de défense des droits des pères. Les politiques familiales tentent de mieux préserver la place des pères en favorisant l'égalité, la coparentalité et la médiation familiale. Dans cette évolution, l'attribution de la résidence de l'enfant et la possibilité qu'il partage un temps quotidien avec chacun de ses parents sont apparus comme des enjeux déterminants de l'après-rupture. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser de manière privilégiée les situations – minoritaires – dans lesquelles les pères vivent quotidiennement avec leurs enfants après une rupture conjugale. L'enquête présentée ici s'appuie sur les récits de 33 pères² contactés grâce à l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône et se déclarant comme vivant seuls avec leurs enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation. La plupart de ces hommes (24) connaissaient ou avaient connu une situation de résidence quotidienne des enfants à leur domicile tandis que 11 d'entre eux vivaient ou avaient vécu avec leurs enfants dans le cadre d'une résidence alternée. La diversité des trajectoires ayant été volontairement privilégiée, ces pères étaient d'âges et d'origines culturelles variés (nés à Marseille, ville où a été conduite l'enquête, originaires d'autres régions françaises ou d'autres pays), nantis de niveaux de qualification très différents et appartenaient à des catégories socioprofessionnelles diversifiées (sans activité, ouvriers, employés, cadres moyens et supérieurs du secteur public ou privé, indépendants).

Mue par la volonté d'explorer le partage, au fil des jours, d'un temps et d'un espace réunissant père et enfant, l'enquête a toutefois révélé l'importance d'autres temporalités. Le recueil de récits permet d'abord de questionner l'expérience paternelle dans le temps biographique et la manière dont elle est affectée par le divorce ou la séparation : la rupture ouvre une « bifurcation », un « tournant de l'existence » dans les itinéraires des hommes, en ce qu'elle les conduit à reformuler le sens d'une situation irrémédiablement transformée et façonne la trame de leurs récits (Bessin, Bidart, Grossetti, 2010 ; Leclerc-Olive, 2010). La façon dont ce tournant peut changer les manières d'être père révèle alors la pluralité des expériences parentales qu'un homme peut traverser. Le temps des générations offre également un ample spectre d'exploration qui permet de replacer le lien paternel au sein de la constellation

¹ Voir Arnaud Régnier Loilier dans cet ouvrage.

² Ces récits ont été recueillis avec le concours de Juliette Sakoyan, dans le cadre d'une enquête menée au sein du programme ANR Paternités (ANR 08-JCJC-0057-01)

parentale, d'interroger les transmissions et modèles auxquels se réfèrent les hommes pour penser leur paternité singulière, et les richesses matérielles, sociales et symboliques dont ils se font les passeurs dans le contexte de l'après-rupture. Biographique, quotidien, générationnel : ces trois déclinaisons du temps de la famille et de la parenté permettent de porter un regard plus ample sur les redéfinitions de la paternité contemporaine, saisie dans les nouvelles trajectoires conjugales.

La paternité dans le temps biographique

« Ben le fait d'être père séparé, d'être tout seul, ensuite d'être père avec une nouvelle compagne, ensuite d'être futur père avec un bébé et puis d'être (...) séparé... C'est vrai que j'ai jamais trop réfléchi à ça : me voir en tant que père, mais bon, c'est vrai qu'en même temps, au jour le jour, ça a été une question super importante, super présente » (Jean-Paul, photographe, 49 ans, 2 enfants)

Quelle place accorder à l'expérience paternelle, saisie dans le déroulement d'itinéraires masculins marqués par une ou plusieurs ruptures conjugales ? Que racontent les trajectoires recueillies du contenu de la paternité et de son évolution ? Le récit de Serge, père de six enfants nés de trois mères différentes entre le début des années 70 et le début des années 2000 illustre la pluralité des figures paternelles de l'après séparation. Serge a 59 ans. Maçon, il a travaillé à son compte et pour différents patrons, avec des revenus irréguliers tout au long de sa vie. Suite à un accident de travail advenu en 2006, il a cessé son activité professionnelle et perçoit le RSA en attendant l'âge de la retraite. Serge s'est marié trois fois. Il avait 23 ans à la naissance de son premier enfant, Christophe. Mais les relations du couple étaient très conflictuelles, et la rupture est advenue très vite après la naissance de sa fille Elise, deux ans après celle de Christophe.

« Mon premier mariage c'est moi qui me suis sauvé, on est restés deux ans mariés, et un jour je suis parti, on avait déjà le premier parce qu'on s'est mariés elle était enceinte. On a fait le deuxième en croyant que ça irait mieux, mais ça allait pas déjà au premier... »

Après ce divorce, les enfants restent avec leur mère dans le Sud de la France. Serge part vivre à Paris, entretient avec eux des relations irrégulières, assumant son droit de visite et d'hébergement selon ses possibilités : « je faisais un weekend sur deux et la moitié des vacances. Quand j'avais des sous je les prenais, mais quand j'avais pas de sous je les prenais pas... ». Serge n'a plus aujourd'hui de relations avec sa fille Elise, qui a vécu cet éloignement comme un abandon.

Il en est allé de même entre Alain (51 ans, chauffeur de taxi) et sa fille aînée Sophie, élevée par les grands-parents paternels suite à la séparation du couple parental, sans que l'on comprenne très bien ce qu'il est advenu du lien de l'enfant à sa mère. Sophie apparaît dans le récit au détour d'une phrase, au milieu de l'entretien, alors qu'Alain se décrit comme un père très investi dans l'éducation quotidienne de sa seconde fille, née 20 ans plus tard. Aujourd'hui, la jeune femme a 34 ans et vit en couple à Paris.

« Mais au jour d'aujourd'hui je ne vois plus ma fille. Et là aussi.... Je comprends, je comprends, qu'elle ait été malheureuse. Elle me rapproche de ne pas m'être occupé d'elle, comme je me suis occupé ben de sa demi sœur. Voilà. (...) Elle me reproche de ne pas lui avoir donné cet amour, cet amour dont elle avait besoin. Je sais pas... »

D'autres témoignages décrivent ces paternités manquées dont il semble ne rien rester ou presque, jusqu'à ce que le récit laisse ressurgir, comme par inadvertance, un ou

plusieurs enfants plus ou moins disparus. S'esquissent alors des liens ténus, emprunts de remords, de reproches, ou simplement inexistantes.

La paternité post rupture ne se réduit cependant pas à cet effacement. A Paris, Serge rencontre sa deuxième épouse. Trois enfants naissent : Jérôme en 1984, Dylan en 1989 et Célia en 1991. Dans cette nouvelle vie familiale, il se décrit comme un père très investi.

« Oui elle s'occupait des enfants mais je suis plus, comment on dit... papa-poule, parce que moi j'adorais les enfants, dès que je rentrais à la maison c'était fini, c'est moi qui m'occupais de tout, tant que j'étais pas là elle s'en occupait, mais dès que j'arrivais, c'était fini (...) je faisais à manger, je faisais tout ce qu'il y avait à faire, je dis pas que je faisais le ménage, ça m'arrivait de le faire le ménage, c'est surtout le manger, m'occuper d'eux, parce que j'ai toujours aimé ça... d'ailleurs j'aurais dû en faire mon métier, peut être que j'aurais pas eu cette vie-là... »

La famille revient dans le Sud de la France et le couple se marie au bout de 15 ans de vie commune pour que tous portent le même nom. Mais elle le quitte un an plus tard, emmenant les enfants. Il rejette d'abord la possibilité d'un divorce en s'opposant à toute procédure, refuse de prendre un avocat, ne signe pas les documents qu'il reçoit...

« ça a duré quatre ans, moi je voulais pas divorcer, parce que j'avais trois gosses, je voulais pas divorcer, en plus ils étaient petits, je voulais pas, alors il y a eu bagarre, on s'est remis, on s'est quittés, ça a duré ouf... jusqu'au jour où on a divorcé et elle est partie »

Ce divorce est une douloureuse épreuve, que Serge endure au plan personnel et professionnel.

« J'avais plus de travail j'avais plus rien, parce que bon il y avait un peu la connerie de... la connerie de tout le monde, de tous les mecs quand ils sont divorcés, que les femmes les quittent, ils deviennent à moitié fous (rires), j'ai arrêté de travailler, j'ai commencé à boire, j'ai sauté les plombs »

D'autres pères racontent ce temps de la rupture comme un moment d'errance plus ou moins éprouvant. Franck (47 ans, urbaniste, 3 enfants) décrit deux années chaotiques où se mêlent la douleur de la séparation conjugale et la crainte de perdre contact avec son fils, alors tout petit, dans un contexte de grande fragilité sociale, matérielle et juridique (il est seul et sans emploi à l'étranger car la séparation a eu lieu alors que la famille était partie vivre en Argentine, il n'a pas l'autorité parentale).

« J'étais à la ramasse totale (...) J'étais ivre de douleur. J'habitais dans un quartier qui était un peu comme le Panier, avec plein de rapaces qui guettent la proie et tout, moi l'étranger, mais j'étais tellement les tripes dehors, qu'ils me disaient ; « hé, ça va le fou ? » (...). « Ne me touchez pas ! » J'avais plus rien à perdre, ils le sentaient ça. »

Baptiste (31 ans, graphiste, père à 25 ans, séparé à 27), décrit ce temps de la séparation de manière moins violente.

« C'est assez bizarre. C'est le trou noir. Après, c'est que j'étais un peu, j'étais pas spécialement bien dans mes chaussettes, j'étais tout le temps en vadrouille avec mon sac à dos, j'étais tout le temps en train de sortir. Quand j'étais avec le petit, je sortais plus, comme des fois j'étais plus avec lui, j'allais chez les copains (...) c'était une période un petit peu floue, de fêtes et de déménagements. C'était quand même pas un mauvais souvenir, mais quelque chose d'indéfinissable. »

Il évoque ainsi une phase étrange, épisode de latence ou moment de marge qu'un autre père formule comme un « exil ». Alors que divorces et ruptures d'union se sont banalisés, ces douloureux passages rappellent le bouleversement que représente un tel événement, l'intensité de la souffrance morale et psychologique qu'il peut susciter et les

risques de désaffiliation sociale qui l'accompagnent, notamment dans les milieux modestes. Ils suggèrent aussi que le « désengagement » des pères trouve parfois son origine dans l'immense difficulté qu'éprouvent certains hommes à donner sens et cohérence à la nouvelle situation créée par la rupture. Dans les cas que nous avons rencontrés toutefois, ce moment de trouble prend fin avec l'organisation d'une vie parentale nouvelle où chacun peut éprouver sa capacité à demeurer père... avec plus ou moins de bonheur.

Concernant Serge, le jugement de divorce prévoit d'abord un droit de visite et d'hébergement pour les trois enfants, mais le plus grand demande à vivre avec son père. La résidence habituelle de l'enfant, alors âgé de huit ans, est donc fixée chez Serge qui s'installe à Marseille. Cette paternité quotidienne s'avère cependant très difficile à assumer car Serge rencontre encore d'importantes difficultés personnelles et professionnelles : équilibre psychologique fragile, consommation excessive d'alcool, emplois précaires, déménagements fréquents, périodes sans logement. Serge estime aujourd'hui qu'il n'a pas assumé correctement son rôle de parent, regrettant d'avoir « transgressé » les frontières du genre en voulant s'occuper seul de son fils en lieu et place de la mère.

« Il a vécu la galère avec moi ; c'est pour ça je dis c'est pas bon, c'est pas bon un homme... une femme, elle vit la galère aussi, mais un mec heu, bon je voulais vivre à tous prix, je voulais mon gosse je voulais mon gosse, mais si ça serait à refaire, je crois que je le laisserais à la mère... (...) »

Serge élève malgré tout l'enfant et exerce son droit de visite et d'hébergement avec ses deux autres enfants, qui vivent à 200 km de Marseille, de manière espacée mais régulière, environ une fois tous les deux mois.

Il rencontre la mère de son dernier fils au début des années 2000. Elle est algérienne, venue en France dans le cadre d'un séjour universitaire. Ils se fréquentent puis se marient. Yannis naît en 2005. Elle demande le divorce en 2007. Il accepte cette séparation avec une relative résignation, souhaitant avant tout préserver sa relation avec l'enfant. Le divorce est prononcé en quatre mois avec un seul avocat. Serge demande et obtient une résidence alternée.

« J'ai dit à sa mère « bon d'accord on divorce mais le petit, personne me l'enlève hein ! (...) je le prends moi et tu fais ce que tu veux, le week-end tu veux le voir tu viens le chercher mais tu me le ramènes le soir », ça été heu, c'était ça ou je prenais le petit et je partais, je partais en Italie, je partais n'importe où mais je me sauvais avec lui ; ah j'ai dit, j'ai dit « lui... je l'abandonne pas lui ».

Censé vivre en alternance dans chaque domicile, Yannis passe en réalité plus de temps avec Serge. Ce dernier dort parfois au domicile maternel pour garder l'enfant et le conduire à l'école le matin lorsque la mère, qui travaille de nuit, doit s'absenter. Serge insiste sur le fait qu'il est un père très investi et très proche de son dernier fils. Se décrivant en miroir de la mère, il se présente comme le parent préféré de Yannis.

« Quand il est chez sa mère il m'appelle, « c'est quand que tu viens me chercher ? » Maintenant que je fais rien il est tout le temps avec moi, il sort de l'école, c'est moi qui va le chercher à l'école, je l'amène à l'école, ça fait que bon le minot il le ressent ; il aime sa mère mais voilà, si on lui demande de choisir, il préfère venir avec son père... ».

Les relations entre les parents sont présentées comme apaisées et organisées en fonction des besoins de l'enfant. Ils fêtent Noël ensemble avec des amis « qu'on a en commun, qui savent comment on vit, ils le savent, ils s'en mêlent pas, personne s'en mêle, chacun ses problèmes », et se retrouvent pour des activités communes avec l'enfant.

« Mes enfants (...) leur père leur a manqué comme va lui manquer sa mère, si je pars avec, il va manquer la mère..... et ça je veux pas ; c'est pour ça que lui il sait qu'on est plus ensemble mais il est avec son père et sa mère ; des fois on va au cinéma ensemble tous les trois, voilà, le petit il est heureux parce qu'il voit son père et sa mère, et voilà ».

Serge a donc incarné plusieurs pères. Absent tout d'abord : s'il a conservé des relations avec son fils aîné, il n'a pas vu sa fille Elise depuis 8 ans et ne connaît pas ses deux petits-enfants, qui vivent pourtant dans la même région que lui. Intermittent ensuite : après son second divorce il a assumé plus régulièrement une paternité à distance avec deux de ses enfants ; il insiste sur le fait qu'il a conservé avec eux des relations régulières. Ils se rencontrent, communiquent via Internet, et il les aide comme il peut en cas de besoin (hébergement, petits travaux, etc...). Deux fois père quotidien enfin, d'abord relativement défaillant, puis très présent auprès de son plus jeune fils : Serge décrit dans ce dernier cas une rupture plus consensuelle donnant lieu à une coparentalité raisonnée, dominée par la ferme volonté de conserver une relation forte avec l'enfant.

La paternité post rupture se décline au pluriel dans plusieurs récits recueillis au cours de notre enquête. Elle se nourrit ainsi de différentes expériences, évoluant d'une relation irrégulière ou rompue vers un lien de plus en plus investi. Le temps biographique et l'âge auquel ces hommes deviennent pères jouent bien sur en faveur d'une plus grande disponibilité, nombre d'entre eux accédant à leur dernière paternité alors qu'ils se désengagent progressivement de la sphère professionnelle et peuvent consacrer plus de temps à l'enfant (Bessin, Levilain, 2012). Mais certains hommes travaillent encore et affrontent au contraire, à l'occasion d'une seconde paternité en « solitaire », la complexité d'une conciliation famille/travail qu'ils avaient auparavant contournée en se désengageant vis à vis de leurs aînés. Ils témoignent alors surtout d'une interprétation différente des contraintes et ressources qui leur permettent d'exercer leur rôle parental. Ce changement vient souvent réparer une expérience antérieure de rupture ou de fragilisation des relations avec leurs premiers enfants. De plus, ces hommes ont traversé une période de redéfinition profonde des relations de genre et des liens parentaux, évoluant dans leur manière d'être père en même temps que changeaient les valeurs et principes entourant la paternité. La norme de la pérennité des liens parents-enfants, la promotion de la coparentalité et de l'égalité parentale dans l'après-divorce sont autant de ressources qu'ils mobilisent à l'appui de leur nouvel investissement, dans des milieux sociaux variés. Se dessine enfin la valorisation d'une dimension auparavant occultée des relations paternelles : la quotidienneté du lien parent-enfant et les gestes qui l'accompagnent. Celle-ci vient interroger la dimension sexuée des temporalités familiales, et le contenu même de la paternité.

Paternité, corésidence et temps domestique

Dans le sillage des travaux d'anthropologie de la parenté contemporaine, Florence Weber (2013 : 35) a souligné l'importance croissante que revêt « la parenté quotidienne ou nourricière fondée sur un processus d'élevage, de soin et de prise en charge (en anglais *care*) ». Cette parenté quotidienne « désigne les liens créés par le partage de la vie quotidienne et de l'économie domestique dans leurs dimensions matérielle (corésidence, tâches domestiques) et affective (partage du travail, soins donnés et reçus) ». Mais elle est différemment investie et traduite selon le genre : les usages du temps produisent des rapports de pouvoir et de domination lisibles dans la division sexuelle du travail au sein de la sphère domestique et familiale, dont la responsabilité demeure majoritairement du ressort des femmes (Brugeilles, Sebille, 2013). Les études

du care mettent en évidence « des manières de se temporaliser qui définissent du genre (...). Si la « naturalisation des compétences dites féminines s'appuie sur une temporalité basée sur le rapport à l'autre et l'engagement dans la durée » (Bessin, Godart, 2009), la littérature scientifique a longtemps décrit des formes d'investissement paternel plus fréquemment tournées vers les activités récréatives et reposant sur des temporalités plus occasionnelles. La paternité serait ainsi discontinue et cloisonnée, traduisant des perceptions et des usages du temps familial singularisés comme « masculins ». Comme le relève Germain Dulac (1998 : 80), les hommes seraient en théorie plus à l'aise « dans un système qui cloisonne et sépare les activités, l'espace, le temps et les individus, leur identité familiale s'accordant avec la discontinuité ». A cette perception asymétrique des temporalités maternelle et paternelle fait écho l'organisation dominante de la résidence de l'enfant dans l'après-rupture, où les mères se voient confier une éducation quotidienne induisant de nombreuses contraintes tout en bénéficiant d'une relation à l'enfant inscrite dans un temps linéaire et continu, tandis que les pères se contentent d'un droit de visite et d'hébergement qui limite leur relations à l'enfant à une temporalité discontinue, tout en allégeant considérablement le fardeau du travail parental. Les biographies de pères divorcés recueillies par ce même auteur montrent cependant, comme d'autres travaux anglo-saxons, que la fragilité des liens père/enfants dans l'après-rupture résulte en partie de cette discontinuité relationnelle et du cloisonnement des espaces et des temps parentaux (Martial, 2012) En outre, une articulation nouvelle entre temps paternel et temps domestique apparaît aujourd'hui.

La loi sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant, votée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 27 juin 2014 a supprimé la distinction entre résidence principale et droit de visite et d'hébergement pour instaurer la résidence de l'enfant au domicile des deux parents, reconnaissant ainsi une évolution profonde des représentations entourant la paternité contemporaine. Si elle n'implique pas nécessairement un partage égal du temps passé par l'enfant dans chacun des deux domiciles parentaux, cette disposition nouvelle reconnaît la capacité et la légitimité de chacun des parents à élever l'enfant sous son toit. Elle répond ainsi au souhait d'un nombre croissant de père, qui s'incarne également dans la demande d'une résidence en alternance des enfants. Reconnue en France par la loi du 4 mars 2002 et encore minoritaire, la résidence alternée s'est tout de même installée dans les usages. L'étude la plus récente conduite en France estime à 17% la part de décisions de justice décidant d'une telle solution à la suite d'un divorce ou d'une séparation³.

Onze des pères que nous avons rencontrés avaient expérimenté cette solution et en exprimaient une grande satisfaction : la résidence alternée permet de conserver un lien quotidien à l'enfant tout en respectant le principe d'un partage égalitaire des tâches et des responsabilités parentales. Elle permet aussi des moments de « pause » parentale qui autorisent les hommes, lorsque l'enfant est au domicile maternel, à consacrer du temps à d'autres dimensions de leur vie (Martial, 2012). Le système de la résidence alternée n'évite cependant pas, dans certains cas, les conflits et rivalités éducatives entre les parents. Différentes études montrent aussi que la réorganisation des relations post-séparation n'induit pas un partage égal des responsabilités, des tâches éducatives et des dépenses vouées aux enfants, qui sont plus fréquemment assumées par les mères dans un contexte où la conciliation des temporalités parentales et professionnelles

³ Guilloneau, Moreau, 2013, p.5. Exploitation de 6042 décisions définitives rendues en France par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012.

demeure très différenciée (Brunet, Kertuldo, Malsan, 2008, Cadolle, 2008). Ainsi, la lente redéfinition des rapports de genre et les asymétries qui l'accompagnent ne se résolvent pas miraculeusement dans l'égalité du temps quotidien partagé par l'enfant avec ses père et mère. Les pères préfèrent d'ailleurs la résidence en alternance à la résidence quotidienne de leurs enfants, perçue comme une charge trop lourde, et qui concerne une minorité d'entre eux : dans l'enquête conduite par Maud Guillonnet et Caroline Moreau (2013 : 5) 12% des décisions ont attribué la résidence des enfants au domicile paternel.

Nous avons montré ailleurs que cette dernière expérience est différemment vécue selon les situations et les milieux sociaux (Martial, 2013). Elle peut être choisie en vertu d'un modèle fondé sur un partage égalitaire des rôles parentaux, témoignant de l'investissement du père dans les soins et l'éducation de l'enfant. Plus souvent présentée comme le prolongement d'une situation déjà installée avant la rupture, elle concerne des pères plus fréquemment issus des classes moyennes et supérieures. Elle est aussi parfois subie, résultant alors d'un désinvestissement maternel lié à différents motifs (maladie, difficultés économiques, perte du logement, etc...). Elle est alors décrite par certains hommes comme une véritable révolution, leur paternité devenant soudain l'axe central de leur vie quotidienne, sociale et professionnelle. La situation de ces hommes devient, sur de nombreux points, comparable à celles qui résultent de la monoparentalité féminine : leur paternité s'inscrit désormais dans un temps linéaire et saturés d'enfants, de travail domestique et de tâches éducatives qu'il faut concilier avec le maintien d'un emploi tout en renonçant à une vie sociale qui s'amenuise ou disparaît. La plupart des pères rencontrés sont d'ailleurs demeurés célibataires⁴. Les inégalités socioéconomiques sont ici très présentes, du point de vue de la conciliation entre famille et emploi (les pères les moins qualifiés étant parfois contraints de renoncer à travailler) comme dans le vécu de la monoparentalité, qui apparaît à certains pères de milieu modeste comme un fardeau beaucoup trop lourd, chargé d'angoisse et d'inquiétudes éducatives, matérielles et financières. Pour d'autres hommes en situation précaire, la paternité peut cependant constituer une forme inédite et valorisante d'identité sociale et devient le support d'une forme de respectabilité que n'assurent plus les autres formes d'inscriptions sociales, notamment quand l'échec de l'insertion professionnelle ou (et) de l'expérience migratoire placent ces hommes en situation de grande fragilité.

A cette charge parentale répond cependant une forme de prééminence éducative plus ou moins affirmée. Selon les situations, la capacité de la mère à participer aux décisions et la qualité des relations entre les parents, une gamme étendue déploie une coparentalité plus ou moins réalisée, allant de « nous discutons toujours ensemble avant de prendre une décision », en passant par « je l'appelle et je la préviens toujours, mais c'est moi qui tranche » à « c'est moi qui décide seul ». La coparentalité s'efface alors au profit d'une prééminence paternelle empruntant des voies inhabituelles parce qu'ordinairement conjuguées au féminin : la santé, les soins du corps et les vêtements, les règles de vie du quotidien, la médiation des relations de l'enfant à son autre parent (Martial, 2013). Ces paternités quotidiennes ébranlent ainsi les définitions traditionnelles des rôles de genre, conduisant parfois ces hommes à repenser leurs propres catégories. "*Je suis le père, je suis la mère*", disent certains, parce qu'ils s'estiment contraints de pallier l'absence de l'autre parent, plus ou moins disparu de la vie des enfants. D'autres revendiquent plutôt

⁴ L'enquête induit ici un biais : les pères seuls que nous avons rencontrés sont nécessairement célibataires puisqu'ils se déclarent comme tel à la CAF au moment de l'entretien.

d'assumer des tâches et des gestes habituellement attribués aux femmes, qui viennent enrichir et redéfinir le sens même de leur paternité. La parentalité « solitaire » des hommes apparaît donc comme le reflet presque symétrique des situations de monoparentalité féminine, à une différence près : le manque de légitimité.

Le statut de père et sa reconnaissance se jouent d'abord dans la relation aux institutions et plus particulièrement aux services de l'aide sociale. Certains hommes débordés par la charge éducative et les difficultés de leurs enfants sont encadrés et soutenus, en tant que pères, par un dense réseau constitué des services sociaux, médico-psychologiques, parfois judiciaires, qui représentent pour eux l'unique mode d'insertion sociale encore accessible. L'importance de cette reconnaissance institutionnelle se lit aussi dans les plaintes récurrentes de nombreux hommes moins précarisés, mais qui estiment que leur situation ne suscite que trop peu d'intérêt et de soutien de la part des services sociaux, ce qui traduit selon eux l'illégitimité sociale de leur situation de père seul. Cette reconnaissance demeure en effet inachevée, car s'ils décrivent et valorisent l'acquisition et la démonstration de compétences parentales « nouvelles », ces hommes expriment, comme les pères au foyer rencontrés par Laura Merla (2007), un sentiment d'isolement et d'exclusion à l'égard des formes de sociabilité des deux sexes, lié à la fois à la difficulté d'accéder aux réseaux féminins constitués autour de l'enfance, et à l'absence d'un groupe de pairs masculins partageant la même expérience, du fait du caractère peu répandu et difficilement partageable de la paternité « en solo ». L'absence ou l'éloignement de la mère dans la vie des enfants demeure en outre socialement très mal perçue. Ainsi, s'il est aujourd'hui de plus en plus valorisé d'être un père quotidien, il demeure socialement incongru d'être un père « solitaire ».

Le temps des générations : paternité, famille et parenté

Ces pères sont-ils cependant vraiment seuls ? Pas tout à fait. La parenté intervient à différents titres dans leur vie et soutient de diverses manières leur paternité.

Veronika Nagy montre dans son étude des procédures de divorce⁵ que les pères demandant en justice à accueillir leurs enfants de manière plus importante valorisent la présence à leur côté d'un soutien féminin : nouvelle compagne en cas de seconde union, ou parente – mère ou sœur – du côté paternel. Dans les récits de nos pères, pour la plupart célibataires, les compagnes sont rares, mais la mère ou (et) la sœur peuvent être très présentes, formant avec le père et ses enfants une véritable « maisonnée » au sens que lui donne Florence Weber (2013) : soutien « pratique » quotidien, aide matérielle et financière, aide au règlement de certaines procédures administratives ou judiciaires, présence affective et morale. Les femmes de la parenté occupent alors à l'égard des enfants une place importante : la sœur de Karim, célibataire, prend par exemple ses trois enfants tous les week-ends. Elles peuvent se substituer à une mère absente à l'occasion de certaines transmissions particulières. Manuel (serveur, 50 ans) est ainsi reconnaissant à ses sœur et belle-sœur d'être intervenues auprès de sa fille au moment de la puberté :

⁵ Voir Nagy dans cet ouvrage.

"Bon ma première fille qui a eu ses règles ben elle était ici. Alors ça comme elle était pas avec sa mère ça l'a un petit peu choquée quand même... (...) j'ai dit "ça va aller, tout ça". Après j'ai mes sœurs qui ont pris le relais, j'ai dit "honnêtement y'a beaucoup de choses que je peux faire mais ça bon c'est vrai moi je suis pas une femme ».

La parenté comme environnement et cadre de la relation père-enfant

Au delà d'un soutien et d'une présence qui facilitent l'exercice de la paternité, le groupe des parents entoure le père et ses enfants, leur offre un cadre qui rompt l'éventuelle solitude du père face à ses enfants et donne un nouveau sens à la relation. Jean (universitaire, deux enfants) retrouvait ainsi ses parents, frère et sœur avec ses enfants certains week-ends de visite.

« Vous savez, les Arméniens, on est très famille. (...) Mon père, ma mère, une maison familiale, donc on se retrouve avec ma soeur, ses enfants qui ont l'âge des miens, ils étaient très proches, mon frère, on se retrouvait en famille le dimanche, assez souvent. (...) Ils sont très proches, Emilie et Fabien, de leurs cousins qui ont leur âge »

Manuel passe toutes ses vacances « avec la famille : ma mère, ma sœur, mon autre sœur qui nous rejoint avec son fils, mon autre frère, sa femme, on part ensemble (...) ben on loue un mobil-homme pour 7 ou 8, une grande maison sur Internet... Un truc comme ça. On en profite. On s'entend bien... (...) nous on partage tout : la nourriture, les sorties, les musées, tout ça. (...) C'est sympa, ils sont pas obligés hein, c'est pour ça je vous dis j'ai une famille super... »

Le lien paternel prend ainsi place dans une configuration plus vaste, qui valorise la place et le rôle du père. Comme le montre Veronika Nagy dans l'analyse des arguments avancés au cours des procédures judiciaires pour construire une « bonne » paternité⁶, la question des liens de l'enfant à sa famille paternelle est loin d'être anodine : il s'y joue des relations affectives, mais aussi la transmission d'une histoire et d'une appartenance sociale et culturelle (la question de la langue et de la culture paternelles sont ainsi particulièrement mises en avant lorsque le père est d'origine étrangère), transmission dont le père et l'exercice d'une paternité régulièrement investie deviennent les garants.

Charnelle, symbolique ou matérielle, la transmission entre générations joue un rôle essentiel dans la force et la cohérence des liens entre parents. Comment les pères s'y inscrivent-ils dans l'après séparation ?

Tous les pères n'évoquent pas spontanément leur famille et parmi elle, leurs proches parents : certains sont âgés, leurs parents sont décédés il y a longtemps et les souvenirs en sont devenus trop lointains, d'autres ont peu ou pas de liens avec un environnement familial dont ils se sentent très éloignés. A l'inverse, certains vont chercher au sein de leur parenté ou de leur histoire familiale des références dont l'évocation pourra légitimer ou justifier leur paternité singulière.

Terry Arrendel (1995), dans une enquête conduite auprès de pères divorcés élevant seuls leurs enfants, note que ceux-ci se réfèrent fréquemment au modèle maternel (leur propre mère ou celle de leurs enfants) pour expliciter leur propre cheminement de parent quotidien. Les hommes que nous avons rencontrés évoquent des mères ou des sœurs parfois très présentes, mais se définissent aussi comme parent en miroir d'une figure paternelle rejetée ou valorisée.

Sylvain (50 ans, 3 enfants, chauffeur de bus), situe clairement ses choix (une séparation apaisée, des relations consensuelles avec la mère des enfants, une paternité « en solitaire » très investie) en réaction au divorce très conflictuel de ses parents et à l'absence de son père, qu'il n'a pas vu durant 7 ans lorsqu'il était enfant, et à qui il reproche son manque de soutien financier lorsqu'il en a eu besoin.

⁶ Voir Nagy dans cet ouvrage.

D'autres hommes décrivent au contraire un père aimant et généreux dont la présence ou le souvenir les soutient dans leur paternité. Hervé (53 ans, 2 enfants, professeur) évoque l'intensité de sa relation à son père, la gentillesse et les grandes qualités humaines d'un homme dont il tente de s'inspirer dans l'exercice de sa propre paternité. Daniel, (51 ans, 2 enfants, ouvrier) élève seul ses deux enfants adolescents ; il apparaît au fil de l'entretien comme un père soucieux de ses enfants et affectivement très investi. Il est issu d'une famille très modeste : son père, invalide, ramassait la ferraille. Il le décrit comme un homme affectueux avec ses enfants, « qui l'emmenait partout », voulait le meilleur pour son fils et n'était jamais sévère. Medhi (39 ans, un enfant, technicien de surface) évoque sa tristesse depuis la mort de son père : il n'est pas revenu dans la maison familiale depuis 6 ans. « J'ai eu comme un choc, c'est tout. Revenir en Algérie ça va mais dans la maison c'est peu dur. On était un peu comme deux potes. On s'entendait très bien, on parlait de tout, mais avec respect » Il inscrit par ailleurs très clairement sa paternité dans un processus de transmission familiale.

« Ben oui ! C'est un modèle et je l'explique même au petit. Mais des fois les gens, on dirait qu'ils respectent pas ces trucs là ! La valeur du père, du grand-père, c'est comme « on s'en fout, c'est pas notre temps ». (...) C'est ça qui fait l'éducation, que ça suit après dans la vie. C'est comme ça qu'on devient comme on est. Il y a des choses qui ne changent pas, c'est comme de l'or ! Il y a des valeurs qui restent, qu'elles soient modernes ou pas modernes... »

Julien, (49 ans, 2 enfants, architecte) est l'un des seuls à évoquer la figure d'un père qu'il juge impliqué dans le quotidien de la maisonnée, ce qui explique, selon lui, la facilité avec laquelle il s'est lui-même occupé très tôt de la maison et des enfants, qu'il élève quotidiennement depuis son divorce.

« Mon père, je pense pas qu'il ait été très différent (...) j'ai toujours connu mon père s'occupant des courses, d'une partie – petite partie – du ménage... euh... (...) pendant une période ma mère partait du mardi soir au jeudi matin, une fois toutes les quinzaines donc pendant deux jours et demi trois jours on était seuls avec mon père, donc je l'avais toujours vu gérer ça. Y'avait une femme de ménage à la maison qui s'occupait de faire les repas. Moyennant quoi c'était quand même mon père qui gérait, qu'on mette ou pas la table etc.. (...) ça avait pas l'air de lui poser de problèmes particuliers, je l'ai vu faire la lessive à la main, je l'ai toujours connu faisant toutes les courses... Cette image là a fait que je le faisais plus facilement que d'autres. »

La famille comme lieu d'apprentissage d'une paternité quotidienne est enfin évoquée par des hommes qui ont occupé dans la fratrie le rang de benjamins. Petits derniers élevés par des parents plus âgés dont ils se sont ensuite occupés, jeunes oncles des enfants de leurs frères et sœurs, ces hommes ont très tôt, dans leur famille, fait l'expérience du soin et de l'attention aux autres. Daniel a pris en charge très jeune ses parents âgés et malades après le départ de ses frères et sœurs. Abdallah raconte:

« moi j'ai grandi avec quatre sœurs et six frères : on est dix. Et c'est moi le dernier, le neuvième. Les huit ils sont tous grands. Mais moi je me rappelle quand mes sœurs elles me font les coupes, comment elles lavent les enfants... », autant de gestes qu'il invoque au moment d'expliquer comment il s'est d'abord occupé de la première fille de son ex-femme lors de leur rencontre, puis de leur propre enfant, encore bébé au moment de la séparation. Medhi explique également son plaisir à prendre soin des touts-petits par sa position de plus jeune enfant de sa fratrie, qui l'a conduit à s'occuper, en Algérie, de ses nombreux petits neveux et nièces : « Oui, on peut dire que j'ai de l'expérience d'avant, avec mes neveux et mes nièces... nous on est déjà 12, voilà. On est 6 filles, 6 garçons. Et c'est moi le dernier ! ».

Se dessine ainsi un espace relationnel rarement investigué dans l'étude des rapports de genre et de parenté contemporains. La position de cadet serait-elle, pour certains hommes, particulièrement propice à l'apprentissage des gestes et des attitudes propre à

la parentalité, et plus largement de la capacité au care ? On ne peut ici qu'en formuler l'hypothèse, comme une invitation à réinterroger, dans l'étude des fratries contemporaines, les hiérarchies de genre et de rang de naissance (Fine, 2011).

Dans les situations de ruptures d'unions, les questions patrimoniales peuvent apparaître avec force dans certains contextes spécifiques : Céline Bessière a par exemple montré comment la volonté de transmettre la terre et le métier qui l'accompagne chez les jeunes pères viticulteurs de la région de Cognac les mène parfois à demander la résidence de l'enfant au moment d'une séparation – car pour que la vocation du métier puisse éclore, il faut grandir au plus près de la terre [Bessière, 2007]. Les hommes que nous avons rencontrés évoquent peu ou pas les enjeux d'héritage dans leur relation aux enfants. On peut expliquer ce silence de différentes manières : majoritairement urbains, mobiles ou migrants, ils ne s'inscrivent pas forcément dans un attachement à un lieu et un bien familiaux qu'ils pourraient avoir à transmettre. Leurs familles ne possèdent pas nécessairement de patrimoine dont la circulation pourrait constituer un enjeu important, et surtout, nombre d'entre eux sont encore pères de jeunes enfants, et ne semblent pas définir leur paternité à l'aune d'un héritage qu'ils perçoivent peut-être comme encore lointain.

La question de la transmission père-enfant n'est pas pour autant inexistante. Elle se dessine à travers celle des savoirs qui permettent une reproduction, voire une promotion sociale satisfaisantes. Le rapport à l'école y occupe une place essentielle. Analysant des situations de rupture conjugale, Aurélie Fillod-Chabaud (2009) a étudié les parcours de pères militants dans l'association SOS Papa et montré comment les impératifs de reproduction sociale peuvent amener certains pères séparés de leur enfant à investir très fortement son devenir scolaire, même lorsqu'ils le voient rarement. Mais si la réussite des enfants et les espoirs de promotion qui y sont attachés préoccupent les hommes, le suivi ordinaire de leur scolarité est habituellement assuré par les mères. Les pères au quotidien s'emparent de ce domaine et l'investissent pleinement. Leurs inquiétudes – notamment chez les plus modestes – quant à la réussite scolaire de leurs enfants, leurs choix d'inscriptions des enfants en établissement privés plutôt que dans le secteur public, leurs descriptions des différentes méthodes éducatives testées en la matière en disent long sur les difficultés qu'ils rencontrent et sur l'importance de cet enjeu, qui concerne tous les milieux sociaux.

Dans certains milieux, la transmission paternelle s'est aussi longtemps réalisée à travers la formation au métier et l'apprentissage, de père à fils, d'un savoir-faire professionnel. Cet apprentissage est un lieu privilégié des sociabilités masculines et des relations pères/fils, comme l'ont montré Françoise Hurstel (1996) dans une enquête auprès de fils de paysans devenus ouvriers, ou Pascale Jamouille (2005) décrivant un monde ouvrier où la disparition du travail prive les hommes d'un précieux espace d'échange et de transmission. Franck (47 ans, indépendant) est heureux d'avoir aidé son fils de 21 ans à rénover un appartement, activité qu'il a lui-même pratiquée longtemps, et qui a permis au jeune étudiant de gagner un peu d'argent : "On s'est fait une petite initiation (...) Lui a pris le chantier, et puis moi, je suis venu en renfort". Franck décrit avec plaisir ce moment partagé - "ça te met dans la réalité. C'est plus la théorie d'un père par rapport au fils, c'est la réalité ensemble" - autour de la transmission d'un savoir-faire plutôt associé au masculin dans notre société, une activité physique et dure : "bon ça va, si t'es consciencieux, mais il faut surtout s'arracher, c'est dur. Et on l'a fait tous les deux, je suis super content. (...)". Serge a échoué à assurer au fils dont il a eu la garde après

son second divorce un capital scolaire satisfaisant, et regrette aujourd'hui que l'enfant ait quitté l'école trop tôt. Il a cependant joué son rôle de père en lui apprenant son métier de maçon - « je l'ai formé » rappelle t'il. Père et fils entretiennent aujourd'hui une relation étroite et travaillent encore parfois ensemble.

Ainsi, la paternité repose sur différents modes de transmission familiale : la dimension patrimoniale, attribut historique du lien père-enfant ne semble pas y occuper une place prépondérante, tandis que la dimension affective, la capacité à prendre soin et la transmission d'un savoir et (ou) d'un savoir-faire donnent sens au lien père-enfant et à son exercice dans l'après-séparation.

Les nouvelles trajectoires familiales apparaissent ainsi comme le lieu d'observation privilégié d'une lente révolution. Replacée dans le temps biographique, la paternité s'y montre en effet souple et changeante : à la fragilité du lien paternel répond la pluralité de ses possibles devenir et la plasticité d'une relation en constante redéfinition, au sein de milieux sociaux variés. Apparaît alors le déplacement d'une norme qui semblait jusqu'à présent relever de la seule relation mère-enfant : la paternité puise désormais sa légitimité dans le temps quotidien de la coresidence, avec les gestes et les préoccupations qui l'accompagnent. Mais cette quotidienneté s'accompagne fréquemment d'une forte inscription dans le temps des générations et dans la parenté : les hommes y trouvent parfois une aide précieuse, des souvenirs et des modèles variant en fonction de leur histoire et de leur place au sein du groupe familial. Ils y transmettent également des savoirs, des savoir-faire et des positions sociales, intimement liées à leur statut de travailleur. S'ouvrent ainsi à l'analyse des manières contemporaines d'être père des dimensions plurielles dont la prise en compte permettrait sans doute, par delà les attentes formulées dans les seuls termes de la « parentalité », de mieux valoriser et soutenir la permanence des liens paternels dans l'après-rupture.

Références

- Arrendell Terry, 1995, *Fathers and divorce*, Newbury Park, California, Sage Publications.
- Bessière Céline, 2007, « Se marier pour aller jusqu'au bout ensemble ? Ruptures conjugales et transmission des exploitations agricoles dans la lignée », *Revue d'études en Agriculture et Environnement*, 88, 3, p. 44-70.
- Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel, 2010, « Les bifurcations, un état de la question en sociologie », *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, Coll. « Recherches », p.23-35.
- Bessin Marc, Gaudart Corinne, « Les temps sexués de l'activité : la temporalité au principe du genre ? », *Temporalités* [En ligne], 9 | 2009, mis en ligne le 30 septembre 2009, consulté le 28 octobre 2013. URL : <http://temporalites.revues.org/979>
- Bessin Marc, Levilain Hervé, 2012, *Parents après 40 ans*, Paris, Editions Autrement, Coll. Mutations.
- Boisson Marine, Wisnia-Vell Vanessa, 2012, « Face à la désunion du couple, comment favoriser l'implication des pères auprès de leurs enfants ? Perspectives internationales », *Note du Centre d'Analyse Stratégique*, Département Questions Sociales, 2012.
- Brueilles Carole, Sebillé Pascal, 2013 « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales* n° 176, p. 24-30.
- Brunet Florence, Kertuldo Pauline, Malsan Sylvie, 2008, *Étude sociologique de la résidence en alternance de parents séparés*, Fors Recherche sociale, Dossier d'Étude de la CNAF, n°109

- Cadolle Sylvie, 2008, « La résidence alternée : ce qu'en disent les mères », *Informations sociales*, n°149, p. 68-81.
- Chaussebourg L., Carrasco V., Lermenier A., 2009, *Le divorce*, Rapport pour le Secrétariat général, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, Ministère de la Justice.
- Dermott Esther, 2008, *Intimate Fatherhood: A Sociological Analysis*, New York, Routledge.
- Dulac Germain, 2000, « Les récits de vie des hommes sont-ils crédibles ? » , In Welzer Lang Daniel (dir.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 79- 88.
- Fillod-Chabaud Aurélie, 2009, *L'expérience judiciaire des pères et l'accès au droit en matière de droit de garde*, mémoire principal de Master 2 sous la direction de Florence Weber, ENS, EHESS.
- Fine Agnès, « Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales », *Clio 2/2011* (n° 34), p. 167-181
- Guilloneau Maud, Moreau Caroline, 2013, *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012*, DACS-PEJC, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du sceau, Pôle d'évaluation de la Justice civile.
- Hurstel Françoise, 1996, *La déchirure paternelle*, Paris, PUF.
- Jamouille Pascale, 2005, *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieu précaire*, Paris, La Découverte.
- Leclerc-Olive Michèle, 2010, « Enquêtes biographiques entre bifurcations et événements. Quelques réflexions épistémologiques », *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, coll. « recherches, p.329-346.
- Martial Agnès, 2003, *S'apparenter, ethnologie des liens de famille recomposée*, Editions de la MSH, Paris.
- Martial Agnès, 2012, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française* 1, Vol. 42, p. 105-116
- Martial Agnès, 2013, « Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés », *Informations sociales*, n°176, , p. 62-69.
- Merla Laura, 2007, « Père au foyer : une expérience « hors-normes » », *Recherches et prévisions*, 90 : 17-27
- Weber Florence, 2013, *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Editions Rue D'Ulm, Paris, Collection Sciences sociales.